

CRÉATION

Le SESSAD Jean Duret est agréé depuis le 29 décembre 1997. Depuis juillet 2013, il est géré par la Fondation OVE reconnue d'utilité publique depuis le 20 janvier 2013.



L'ADMISSION

• Pré-admission

Dès réception de la notification « dispositif ITEP » délivrée par la MDPH et après appel téléphonique de la famille, un entretien est proposé. La structure est présentée ainsi que les différentes modalités d'interventions et d'actions.

• Admission

Lorsqu'une place est disponible, l'admission est prononcée par le responsable de site. Le contrat de séjour est signé par l'utilisateur et sa famille dans un délai de 15 jours.

De 3 à 20 ans



PUBLIC ACCUEILLI

Le SESSAD est un service médico-social qui s'adresse à des jeunes présentant des troubles du comportement.

Il est adapté à des jeunes dont la manifestation des troubles permet le maintien dans les milieux ordinaires de vie, de scolarité et d'apprentissage.

FINANCEMENT

- La Caisse Primaire d'Assurance Maladie
- L'Agence Régionale des Pays de la Loire accompagne les établissements et services dans les budgets alloués.



CAPACITÉ 50

Le service est agréé pour 50 places
• Nantes : 40
• Saint Philbert de Grand Lieu : 10



équipe
interdisciplinaire

Un responsable de site - Un pédopsychiatre -
3 psychologues - Un psychomotricien - Un orthophoniste -
5 éducateurs spécialisés - Un assistant de service social - Un enseignant spécialisé - Un secrétaire.

Situation géographique

Le SESSAD est installé au 7 rue Arsène Leloup, dans le centre-ville de Nantes. Une antenne du SESSAD qui ouvrira en 2017, sera située à Saint-Philbert-de-Grand-Lieu (SUD Loire).

Moyen d'accès

Pour Nantes par les transports en commun :

- Arrêt « Chantiers navals », tramway ligne 1
- Arrêt « Sanitat », bus ligne 11
- Arrêt « Lamoricière », Chronobus ligne 3.

Pour Saint-Philbert-de-Grand-Lieu par la route

- Accès par la A83 puis D178 depuis Nantes et par la route D117 depuis Machecoul.

Contact

- Directeur de territoire
Delphine MILANESE
delphine.milaneze@fondation-ove.fr

- Responsable de site :
Florence LE JOLLY
florence.lejolly@fondation-ove.fr



OVE - SESSAD JEAN DURET
7 rue Arsène Leloup
44100 NANTES
Tél. : 02 40 71 08 43

www.fondation-ove.fr



www.studiovelo.fr Photos : Fondation OVE Document non contractuel



SESSAD
Jean Duret

Service d'éducation
spéciale et de soins
à domicile

avril 2017



www.fondation-ove.fr



LA MISSION

Permettre à l'enfant, à l'adolescent, au jeune adulte dans la mesure du possible, de demeurer ou de revenir dans son environnement familial, scolaire, social et d'éviter toute situation d'exclusion.

Le service élabore puis met en œuvre des stratégies s'articulant autour :

- Des besoins de l'utilisateur,
- De ses attentes et celles de sa famille,
- De la tolérance réciproque de ses milieux de vie.

LES ACCOMPAGNEMENTS

L'accompagnement se réalise dans tous les lieux de vie de l'utilisateur : école, collège et établissement de formation, famille, loisirs culturels et sportifs ainsi qu'au SESSAD.

Le SESSAD conjugue des actions thérapeutiques, éducatives, pédagogiques et sociales.

Il intègre l'aide à l'orientation et à l'insertion professionnelle.

L'ORGANISATION

Le SESSAD Jean Duret est un service d'OVE en Pays de la Loire. Il est placé sous la responsabilité d'un directeur de territoire.

Le SESSAD fonctionne en dispositif avec le SESSAD Jean Duret et le CAFS de Nantes afin de favoriser la fluidité de parcours.

L'ITEP est ouvert 210 jours par an. Le calendrier de fonctionnement est identique à celui du SESSAD Jean Duret et le CAFS de Nantes.

LES DOCUMENTS D'ACCUEIL

La charte des droits et des libertés de la personne accueillie, le règlement de fonctionnement et le livret d'accueil sont remis aux familles le jour de l'entretien d'admission.

LE CONTRAT DE SÉJOUR

Il est signé dans les 15 jours qui suivent l'admission. Il définit les objectifs généraux de l'accompagnement et les engagements réciproques de la structure et de l'utilisateur et/ou de sa famille.

LE PROJET PERSONNALISÉ D'ACCOMPAGNEMENT

Le projet personnalisé d'accompagnement (PPA) est un avenant au contrat de séjour. Il est élaboré avec le jeune et sa famille. Il précise les objectifs et les modalités d'accompagnement au regard des attentes et des besoins de la personne accueillie et de sa famille et en lien avec l'offre de service. Le PPA fait l'objet d'un suivi annuel.

Les différentes rencontres avec l'utilisateur, sa famille et les partenaires, les réunions interdisciplinaires permettent d'ajuster, si nécessaire, les modalités de mise en œuvre du projet personnalisé d'accompagnement.

LE DROIT DE PARTICIPATION ET D'EXPRESSION

Afin de participer à la vie du service et de partager et donner leur avis, les familles sont invitées à participer à des groupes d'expression au sein du service.

L'utilisateur et sa famille peuvent donner leur avis de manière anonyme sur le fonctionnement du service en répondant à une enquête de satisfaction annuelle.

LES PARTENAIRES

Pour remplir ses missions, le SESSAD construit des partenariats et collaborations avec :

- Les structures de soins libérales,
- Les services sociaux et médico-sociaux,
- Les écoles et les collèges,
- Les enseignants référents,
- Le tissu associatif,
- Les services d'insertion.

L'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ DES PRESTATIONS

Le SESSAD Jean Duret est engagé dans une démarche d'amélioration continue de la qualité du service rendu à l'utilisateur

MDPH : maison départementale de la personne handicapée

SESSAD : service d'éducation spéciale et de soins à domicile

ITEP : Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique.

CAFS : Centre d'Accueil Familial Spécialisé.

